

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 octobre 2020
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 10 octobre 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration des Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, de la République d'Azerbaïdjan et de la République d'Arménie (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Vassily Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 10 octobre 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et russe]

Déclaration des Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, de la République d'Azerbaïdjan et de la République d'Arménie

1692-10-10-2020

En considération de la déclaration du Président de la Fédération de Russie Vladimir Putin et conformément aux accords conclus entre le Président de la Fédération de Russie Vladimir Putin, le Président de la République d'Azerbaïdjan Ilham Aliyev et le Premier Ministre de la République d'Arménie Nikol Pashinyan, les dispositions suivantes ont été arrêtées :

1. Un cessez-le-feu humanitaire est déclaré à 12 heures le 10 octobre 2020 aux fins de l'échange de prisonniers de guerre et autres personnes détenues et de dépouilles de personnes décédées, conformément aux critères fixés par le médiateur, le Comité international de la Croix-Rouge.
2. Les paramètres détaillés du cessez-le-feu seront définis ultérieurement.
3. La République d'Azerbaïdjan et la République d'Arménie entament des pourparlers de fonds, facilités par les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, afin de parvenir le plus rapidement possible à un accord de paix selon les principes fondamentaux de règlement.
4. Les parties réaffirment que les modalités de négociation doivent rester inchangées.
